

Formulaire de demande de prêt à tempérament²

Le(s) soussigné(s),
ci-après dénommé(s) « **les demandeurs** » sollicitent un **prêt à tempérament** pour **financer des travaux de rénovation, de salubrité et/ou d'économie d'énergie.**

Identification du prêteur

S.A. Société wallonne du crédit social
 Sièges social : Rue de l'Ecluse 10 à 6000 CHARLEROI
 Service Contact : 078/158.008
 N° d'agrégation FSMA : 70400 - N° d'entreprise : 0473.771.754 - N° de TVA : BE0473771754
 RPM Charleroi - dépendant du ressort territorial du Tribunal de l'Entreprise du Hainaut

Identification de l'intermédiaire de crédit (notre partenaire)

Demandeur 1

Nom :	Prénom :
Date de naissance : ____ / ____ / ____	Lieu de naissance : _____
Etat civil : _____ (célibataire, marié, veuf, divorcé, etc.)	Numéro de registre national : _____
Numéro de carte d'identité : _____	Numéro d'entreprise : _____
Profession :	depuis le : ____ / ____ / ____
Employeur : _____	Secteur d'activité : _____
Type de contrat : ☐ CDI (contrat à durée indéterminée) ☐ CDD (contrat à durée déterminée) ☐ Intérimaire ☐ Indépendant ☐ Statutaire ☐ Autre ou aucun	

 **Domicile**
Rue et n° : _____
Code postal : _____ **Localité :** _____
 **Téléphone :** _____  **Mail :** _____

Demandeur 2

Nom :	Prénom :
Date de naissance : ____ / ____ / ____	Lieu de naissance : _____
Etat civil : _____ (célibataire, marié, veuf, divorcé, etc.)	Numéro de registre national : _____
Numéro de carte d'identité : _____	Numéro d'entreprise : _____
Profession :	depuis le : ____ / ____ / ____
Employeur : _____	Secteur d'activité : _____
Type de contrat : ☐ CDI (contrat à durée indéterminée) ☐ CDD (contrat à durée déterminée) ☐ Intérimaire ☐ Indépendant ☐ Statutaire ☐ Autre ou aucun	

 **Domicile**
Rue et n° : _____
Code postal : ____-____ **Localité :** _____
 **Téléphone :** _____  **Téléphone :** _____

En communiquant une **adresse mail**, les demandeurs acceptent qu'elle soit utilisée pour le suivi du dossier.
Les demandeurs s'engagent à informer la S.W.C.S. de tout changement de coordonnées.

² Crédit à la consommation régi par le Code de Droit Economique (C.D.E.) (Livre VII, titre 4, chapitre 1) ainsi que par les règlements général et spécifique des prêts adoptés les 16 et 28 mai 2019 et tels que modifiés ultérieurement, de l'arrêté du Gouvernement wallon instaurant un régime de primes pour la réalisation d'un audit, de ses rapports de suivi des travaux et des investissements économiseurs d'énergie et de rénovation d'un logement adopté le 04 avril 2019 tel que modifié ultérieurement.

Compte bancaire des demandeurs

Numéro IBAN : B E

Code BIC :

Attention : le numéro de compte bancaire servira aux prélèvements des termes de paiement (mensualités) par domiciliation et au versement des fonds destinés au financement des travaux.

Lien entre les demandeurs

Statut : ☐ Mariés ☐ Cohabitants légaux ☐ Cohabitants de fait ☐ Autre : _____

Type de contrat de mariage³ : ☐ Communauté légale ☐ Séparation des biens ☐ Autre : _____

Lien entre les demandeurs et les autres personnes composant le ménage

Nom : _____	Nom : _____	Nom : _____
Prénom : _____	Prénom : _____	Prénom : _____
Lien : _____	Lien : _____	Lien : _____

Enfant(s) et personne(s) à charge

Nombre d'enfants à charge : _____
 Nombre d'enfants en garde alternée : _____
 Nombre d'enfants à naître : _____
 Nombre de personnes en situation de handicap à charge : _____

Personne politiquement exposée (P.P.E.)

Voir **annexe 1 « Personne politiquement exposée »**.

- Ce document fait partie intégrante de la demande de crédit. Il doit être signé par les demandeurs.

Protection de la vie privée et fichiers consultés

Voir **annexe 2 « Politique de confidentialité »**.

- Ce document fait partie intégrante de la demande de crédit. Il **doit être signé** par les demandeurs.

En vue d'analyser la demande de crédit, la S.W.C.S. consultera les fichiers mentionnés dans cette annexe.

Revenu(s) imposable(s) globalement (RIG) suivant dernier AER (N-2)

Exemple : en 2025, la S.W.C.S. se base sur l'AER exercice d'imposition 2024 – Revenus 2023

Les **demandeurs** déclarent sur l'honneur que leurs **Revenus Imposables Globalement (RIG)** et ceux des **personnes avec lesquelles ils vivent habituellement** (à l'exception de ceux des **parents** et des **enfants**) ne dépassent pas le montant maximum fixé par la réglementation en vigueur, soit **122.800 €⁴**.

Revenus nets mensuels⁵

Sur base des **3 dernières preuves de revenus** (fiches de salaire, extraits de compte, etc.), les **demandeurs estiment** leurs **revenus mensuels nets** à : _____ €

Charges financières avant la signature du contrat de prêt sollicité

Voir **annexe 3 « Engagements financiers »**.

- Ce document fait partie intégrante de la demande de crédit. Il **doit être signé** par les demandeurs.

³ La copie du contrat de mariage pourra être sollicitée par la S.W.C.S. pour l'instruction de la demande.

⁴ Selon tarif mentionné ci-après.

⁵ Sous réserve de l'application des règles internes en vigueur.

Bien faisant l'objet des travaux

- ☐ L'adresse du bien qui fera l'objet des travaux financés **correspond** au **domicile** des **demandeurs**.
- ☐ L'adresse du bien qui fera l'objet des travaux financés **est différente** du **domicile** des **demandeurs**

Rue et N° : _____

Code postal : ____ Localité : _____

Les **demandeurs** déclarent :

- **être** (cochez la case applicable) :
 - ☐ **plein propriétaire ou détenir un droit réel sur le bâtiment** pour lequel le prêt est sollicité et ce, en vertu d'un acte notarié de vente, de donation, de rachat de parts indivises ou d'une succession.
 - ☐ **locataire** du logement pour lequel le prêt est sollicité en vertu d'un contrat de bail enregistré et signé par les demandeurs.
- **que le bâtiment**, objet des travaux éligibles aux primes, est âgé (cochez la case applicable) :
 - ☐ **de plus de 15 ans**
 - ☐ **de moins de 15 ans**
- **que l'habitation** pour laquelle le crédit est demandé (cochez la case applicable) :
 - ☐ **réunit les critères de salubrité⁶** et prescriptions urbanistiques en vigueur,
 - ☐ **réunira, après réalisation des travaux financés**, au plus tard dans les 2 ans après la signature de l'acte de crédit sollicité, les **critères de salubrité⁷** et prescriptions urbanistiques en vigueur.
- **que l'installation électrique** (cochez la case applicable) :
 - ☐ **est conforme aux exigences légales (certificat de conformité à joindre),**
 - ☐ **sera, après réalisation des travaux financés à l'aide du crédit, conforme aux exigences légales.**
- **Que l'installation de gaz** éventuelle (cochez la case applicable) :
 - ☐ **est conforme aux exigences légales (certificat de conformité à joindre),**
 - ☐ **sera, après réalisation des travaux financés à l'aide du crédit, conforme aux exigences légales.**
- **Que l'habitation** pour laquelle le crédit est demandé **réunit ou réunira, après réalisation des travaux financés** (au plus tard dans les 2 ans après la signature de l'acte de crédit sollicité) les **critères de salubrité⁸**, les **prescriptions urbanistiques** en vigueur ainsi que les **normes de conformité** en vigueur relatives aux installations **électrique**, de **gaz** et de **chauffage** (certificat de conformité à joindre).
- **la partie du bien dédiée à l'activité professionnelle ne dépasse pas 50% de la superficie habitable.**

Les demandeurs s'engagent à demander les autorisations nécessaires auprès des services de l'urbanisme.

Informations sur les travaux à financer

Voir **annexe 4 « Mes travaux »**.

- Ce document fait partie intégrante de la demande de crédit. Il **doit être signé** par les demandeurs.

⁶ Les critères sont définis par l'arrêté du Gouvernement wallon déterminant les critères minimaux de salubrité, les critères de surpeuplement et portant les définitions visées à l'article 1er, 19° à 22° bis, du Code wallon de l'habitation durable (M.B. 30/10/2007), tel que modifié ultérieurement le cas échéant.

⁷ Les critères de salubrité sont définis par l'arrêté mentionné à la note de bas de page n°6.

⁸ Les critères de salubrité sont définis par l'arrêté mentionné à la note de bas de page n°6.

Données du crédit

Attention ! Montants indicatifs sous réserve des devis définitifs, de l'avis de l'expert et de la finalisation de l'instruction de votre dossier.

Montant total des travaux prévus suivant devis : _____ €

Montant total à financer (minimum 1.000 € maximum 60.000 €) : _____ €

Durée de remboursement **sollicitée**⁹ : _____ mois¹⁰

Terme de paiement mensuel (= montant financé/nombre de mois) : _____ €

Taux débiteur fixe : 0%

Taux annuel effectif global (TAEG) 0%

Si la **totalité des travaux n'est pas financée** par le prêt sollicité, le **solde sera payé par** :

☐ des **fonds** propres (ex. : épargne) d'un montant de : _____ €

☐ **autre** (ex. : crédit hypothécaire, donation, ...) d'un montant de : _____ €

Assurance vie non obligatoire

Les demandeurs :

☐ **ne sollicitent pas** une assurance vie couvrant la présente demande de prêt.

☐ **sollicitent** une assurance vie,

- ☐ Prime unique d'assurance-vie à financer
- ☐ Prime unique d'assurance-vie non financée
- ☐ Prime fractionnée d'assurance-vie

Prospectus - Tarif

Cette demande est faite sur base des conditions de crédit en vigueur ce jour et figurant dans le **prospectus 20210917_2** et le **tarif T20260101** de la S.W.C.S. et des guichets du crédit social disponibles sur le site Internet (<https://www.swcs.be>) ainsi qu'en leur siège social respectif.

Frais

Les **frais d'expertise** et les **frais de dossier** s'élèvent à **0,00 €**.

Aucun autre frais n'est dû et **aucune commission de négociation** ou autre sous quelque dénomination que ce soit **ne peut être payée** à qui que ce soit.

Type de crédit et sûreté

En cas d'accord, le crédit prendra la forme d'un prêt à tempérament.

En garantie du remboursement du crédit, **une convention séparée de cession de rémunération et de créances** sera signée en même temps que le contrat de crédit.

⁹ Ne peut être supérieure à la durée légale.

¹⁰ Conformément à la réglementation en vigueur, la S.W.S.C. se réserve le droit de revoir la durée en fonction de la nature des travaux et de l'examen de votre capacité financière.

Autres informations

Les demandeurs :

- **peuvent**, à tout moment, **renoncer à leur demande** par courrier ou mail adressé au prêteur ou à l'intermédiaire de crédit ;
- effectueront **obligatoirement le paiement des termes** par **domiciliation** auprès d'une institution financière de leur choix qui est autorisée à fournir des services de paiement en Belgique ;
- **déclarent que toutes les informations fournies** dans la présente demande de crédit **sont exactes, complètes et vérifiables** au moyen des documents justificatifs réclamés et produits et autorisent le prêteur à les contrôler ;
- **autorisent la réalisation de l'expertise.**

Le crédit ne peut pas être accordé si les demandeurs refusent de fournir les informations nécessaires à l'évaluation de leur solvabilité ou si certains renseignements/documents sont erronés.

Nous attirons l'attention des demandeurs sur le fait que sur base de la législation applicable aux primes¹¹, les bénéficiaires des primes sont tenus à **certain engagements** dont notamment **l'occupation personnelle du logement pendant minimum 5 ans**.

En cas de non-respect, l'Administration peut **demande le remboursement partiel ou complet de la prime perçue**.

Signatures par les demandeurs

Le formulaire de demande et ses annexes sont établis en autant d'exemplaires que de parties ayant un intérêt distinct, à savoir en 2 exemplaires originaux. Les demandeurs reconnaissent avoir le même intérêt.

Fait le ___ / ___ / 20 ___ à

Chaque demandeur appose ci-après la mention « Lu et approuvé » et signe.

Demandeur 1	Demandeur 2
Écrivez la mention "Lu et approuvé" ci-après : _____ Signature :	Écrivez la mention "Lu et approuvé" ci-après : _____ Signature :

Page 5 du formulaire de demande de prêt à tempérament / 6

¹¹ Arrêté du Gouvernement wallon instaurant un régime de primes pour la réalisation d'un audit, de ses rapports de suivi des travaux et des investissements économiseurs d'énergie et de rénovation d'un logement adopté le 4 avril 2019 tel que modifié ultérieurement (M.B. 01/07/2019), tel que modifié ultérieurement le cas échéant.

La partie ci-dessous est réservée à notre partenaire

L'intermédiaire de crédit (notre partenaire) :

- reconnaît avoir reproduit de manière fidèle et complète les informations communiquées par les demandeurs et/ou personnes devant constituer une sureté réelle et/ou personnelle éventuelle.
- atteste sur l'honneur avoir rempli ses devoirs de contrôle et d'information et avoir pris connaissance des sanctions liées à ces devoirs.

Fait le ____ / ____ / 20 ____ à _____

Signature de l'intermédiaire de crédit qui confirme l'exactitude des identités et l'authenticité des signatures.

Observations particulières de l'intermédiaire de crédit

Sur base de toutes les informations reçues, l'intermédiaire de crédit :

- ☐ recommande l'octroi du crédit sollicité.
- ☐ ne recommande pas l'octroi du crédit sollicité.

Réclamations/plaintes

Si les demandeurs ne sont pas satisfaits par les services de de l'intermédiaire de crédit ou de la S.W.C.S., ils peuvent s'adresser :

- **Au Service Réclamation de la Société wallonne du crédit social, S.A.**

 Rue de l'Écluse 10 à 6000 CHARLEROI

 reclamation@swcs.be

mais également au service médiation de la Région wallonne (également compétent pour tout signalement d'une irrégularité concernant nos services) à l'adresse suivante :

- Le **Médiateur de la Région Wallonne** et de la Fédération Wallonie-Bruxelles :

 Rue Lucien Namèche, 54 à 5000 NAMUR

 Formulaire <https://www.le-mediateur.be/page/introduction-d-une-reclamation.html>

 Mail : courrier@le-mediateur.be

Si la **réponse** ou la **solution** apportée par le service réclamation de la S.W.C.S. **n'est pas satisfaisante**, les demandeurs peuvent **introduire gratuitement** une **plainte**, sans préjudice du droit d'entamer une procédure judiciaire, auprès de :

- **Ombudsfin - Service de médiation Banques-crédits-placements :**

 Adresse : North Gate II, Boulevard du Roi Albert II, 8, boîte 2 à 1000 Bruxelles

 Formulaire : <https://www.ombudsfin.be/fr/introduire-une-plainte>

Pour **introduire une plainte** et en assurer une **prise en charge plus rapide**, veuillez utiliser le **formulaire**.

 Mail : ombudsman@ombudsfin.be **uniquement** si vous rencontrez un **problème** avec le **formulaire web**.

- **S.P.F. Economie, PME, Classes moyennes et Energie**

 Adresse : Front Office – Rue du Progrès, 50, 1210 Bruxelles,

 Formulaire : <https://pointdecontact.belgique.be/meldpunt/fr/bienvenue>.

 Mail : eco.inspec.fo@economie.fgov.be

 Téléphone (n° gratuit) : + 32 800 120

Ces procédures sont **gratuites** et les **avis émis sont non contraignants**.

La copie du présent document sera remise aux demandeurs dès qu'elle sera complétée, datée et signée par l'intermédiaire de crédit.

Annexe 1 : Personne politiquement exposée¹²

Une personne politiquement exposée (**PPE**) est une **personne belge** (physique ou non) qui **occupe ou a occupé une fonction publique importante**, par exemple :

- les chefs d'État, les chefs de gouvernement, les ministres et les secrétaires d'État ;
- les parlementaires ou membres d'organes législatifs similaires ;
- les membres des organes dirigeants des partis politiques ;
- les membres des cours suprêmes, des cours constitutionnelles ou d'autres hautes juridictions, y compris administratives, dont les décisions ne sont pas susceptibles de recours, sauf circonstances exceptionnelles ;
- les membres des cours des comptes ou des conseils ou directoires des banques centrales ;
- les ambassadeurs, les consuls, les chargés d'affaires et les officiers supérieurs des forces armées
- les **membres** des organes **d'administration**, de **direction** ou de **surveillance** des **entreprises publiques** ;
- les **directeurs**, les directeurs **adjoints** et les **membres du conseil d'administration** d'une **organisation internationale**, ou les personnes qui **occupent une position équivalente** en son sein.

Par exception, les fonctions publiques de **niveau moyen** ou **inférieur** ne sont pas concernées.

ci-après dénommés « **les demandeurs** », peuvent **être considérés** comme **PPE** si :

- **l'un des membres de leur famille est lui-même PPE** :
 - o conjoint (ou équivalent) ;
 - o enfants et leurs conjoints (ou équivalents) ;
 - o parents directs.
- **l'un des demandeurs est étroitement associé à** :
 - o toute **personne physique** connue pour être, conjointement avec un (ex-)mandataire public, le bénéficiaire effectif d'organismes juridiques ou de constructions juridiques, ou pour entretenir toute autre relation d'affaires étroite avec une telle personne ;
 - o toute **personne physique** qui est le seul bénéficiaire effectif d'une personne morale ou d'une construction juridique connue pour avoir été, de facto, créée au profit d'un (ex-)mandataire public.

Les **demandeurs déclarent** après avoir pris connaissance de la présente annexe :

- ☐ **entrer** dans cette catégorie et avoir pris connaissance de la présente.
- ☐ **ne pas entrer** dans cette catégorie et avoir pris connaissance de la présente.

Certifié sincère, complet et véritable.

Fait le ____ / ____ / 20 ____ à

Demandeur 1	Demandeur 2
Signature :	Signature :

¹² Article 41 de la loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces.

ANNEXE 2 :

Politique de confidentialité

SWCS-419-WO-2023.09.22-V002.01

Nom et prénoms des demandeurs :

..... et

- ➔ La Société Wallonne du Crédit Social (SWCS) accorde une attention particulière au respect du RGPD et à la protection de vos données à caractère personnel.
- ➔ La politique de protection des données contient l'ensemble des informations que la SWCS est légalement tenue de vous fournir en tant que responsable du traitement de vos données.
- ➔ Pour mener à bien nos missions, nous collectons toutes les données à caractère personnel relatives à votre situation personnelle, familiale, et financière qui sont nécessaires dans le cadre de l'octroi de crédits. Nous sommes également susceptibles de collecter certaines données concernant des tiers (par exemple, votre caution ou l'entrepreneur auquel vous faites appel).
- ➔ Retrouvez toutes les informations sur <https://www.swcs.be/vieprivee>

1. Qui est le responsable de traitement ?

La Société wallonne du crédit social (SERVICES OCTROI, SUIVI, EXPERTISE, RECOUVREMENT, AUDIT, CONTACT, RESSOURCES FINANCIERES, MARKETING, INFORMATIQUE, DIRECTION), ayant son siège social, rue de l'Écluse, 10, 6000 Charleroi et inscrite à la BCE sous le numéro 0473.771.754.

2. Quelles sont les données récoltées ?

Les données à caractère personnel, énumérées ci-après, que vous nous communiquez ou qui sont collectées par la SWCS sont traitées par la Société wallonne du crédit social:

Données d'identification



- Nom, prénom(s)
- Téléphone
- E-mail
- Adresse du domicile ou de la résidence
- N° de carte d'identité
- Copie de la carte d'identité

Numéro de registre national 0123	N° de registre national
Caractéristiques personnelles 	- Date et lieu de naissance - Statut de personne politiquement exposée (PPE)
Situation familiale 	- État civil - Composition de ménage, en ce compris le nombre d'enfants à charge - Copie du contrat de mariage - Attestation de la mutuelle établissant que l'enfant est à charge du déclarant
Informations financières 	- Copie de carte bancaire - Donnée d'identification financières - Revenus du ménage et preuve de ceux-ci - Détails relatifs aux allocations perçues (allocations sociales/chômage/pension) et preuves de celles-ci - Autres rentrées financières et preuves de celles-ci - Copie d'un extrait de compte prouvant la possession des fonds propres - Attestation sur l'origine des fonds - Crédits en cours - Charges - Arriérés de taxes - Tout autre élément permettant d'apprécier la solvabilité du demandeur
Profession et Emploi 	- Statut professionnel - Type de contrat de travail - Secteur d'activité - Profession actuelle - Nom et numéro BCE de l'employeur
Informations relatives au(x) prêt(s) demandé(s)/octroyé(s) par la SWCS 	- But du prêt - Montant - Durée - Taux d'intérêt applicable - Mensualités - Montant de la prime ou de tout autre produit offert par la SWCS - Dates-clés du dossier - Etat des paiements - Etat du crédit - Tableau d'amortissement - Copie des pièces relatives à la procédure de recouvrement interne
Logement faisant l'objet du crédit 	- Adresse du bien logement faisant l'objet du crédit - Compromis et/ou convention de vente - Droit sur le bien - Certificat P.E.B. - Rapport d'expertise SWCS - Audit logement - Certificats de conformité (gaz et électricité) ; - Attestation établie par le notaire (décompte des frais) - Travaux à réaliser - Copie des devis pour les travaux envisagés relatifs au logement ; - Factures relatives aux travaux;

Garantie locative faisant l'objet du crédit 	▪ Adresse du bien loué ▪ Montant du loyer hors charge ▪ Type de bail, Projet du contrat de bail et contrat de bail ▪ Copie des 3 derniers extraits de compte reprenant le montant du loyer actuel
Copropriété faisant l'objet du crédit 	▪ Acte de base de la copropriété relatif au bien faisant l'objet du crédit ▪ Données d'identification relatives aux copropriétaires ▪ Informations relatives au fond de roulement et fond de réserve de la copropriété ▪ Copie de carte d'identité pour les copropriétaires personnes physiques participant au crédit ▪ Extrait du registre UBO des copropriétaires personnes morales ▪ Identification des lots et quotités ▪ Participation au prêt du copropriétaire ▪ Données d'identification du syndic personne physique ▪ Attestation d'assurance couvrant le non-paiement par un (ou plusieurs) copropriétaire(s) des appels de charges relatifs à leur quote-part due dans le cadre du remboursement du prêt ▪ Numéro IPI et numéro d'entreprise du Syndic personne physique
Assurance-vie 	▪ Montant de la prime d'assurance vie ▪ Montant du capital assuré ▪ Personne(s) assurée(s) ▪ Cession de créance en faveur de la SWCS ▪ Compagnie d'assurance ▪ Numéro de contrat ▪ Montant de la valeur de rachat du(des) contrat(s)
Assurance incendie 	▪ Etat des paiements ▪ Etat de l'assurance
Données d'identification électronique 	▪ Adresse IP
Autres données	▪ Données complémentaires relatives à la situation du demandeur, en ce compris, dans la mesure nécessaire à la gestion du dossier, les données particulières et relatives à la santé, le cas échéant, sans l'intervention d'un professionnel de la santé, ainsi que relatives à des litiges soumis aux cours et tribunaux, des suspicions, des poursuites condamnations, pour lesquelles vous marquez expressément votre consentement.

En vue d'analyser la demande de crédit et de suivre celui-ci le cas échéant, la SWCS consultera les fichiers suivants :

- bases de données internes¹ ;
- Centrale des crédits aux particuliers et Centrale des bilans² ;
- Registre national et Checkdoc³ ;
- Registre BIS⁴ ;
- dettes fiscales/IPP⁵ ;
- Dimona⁶ ;
- Moniteur belge⁷ ;
- Banque-Carrefour des Entreprises.⁸

La liste protocoles autorisant le transfert de données entre une autorité publique et la SWCS est disponibles sur notre site web dédié à la protection de la vie privée (<https://politiquevieprivee.swcs.be/>).

3. Pour quelles finalités ?

➔ **Ces données seront uniquement utilisées pour examiner votre demande de crédit, assurer la gestion de votre dossier, assurer le respect de nos obligations légales en matière de crédits, vous informer des services offerts par la SWCS et afin de réaliser des études (sur base de données anonymes).**

Conformément au règlement 2016/679 sur la protection des données ainsi qu'à la loi relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, les données susvisées sont traitées pour et dans la mesure nécessaire aux finalités suivantes:

Information générale	a) assurer une information générale des demandeurs et éventuelle(s) caution(s) quant aux prêts à la consommation, aux prêts hypothécaires à portée sociale, aux primes ou aux autres produits offerts par la SWCS conformément à ses missions d'intérêt public
Octroi, suivi et recouvrement du prêt	b) émettre des simulations et/ou des offres de prêts à la consommation, de prêts hypothécaires à portée sociale, de primes et autres produits offerts par la SWCS conformément à ses missions d'intérêt public
	c) octroyer et gérer les prêts à la consommation, les prêts hypothécaires à portée sociale, les primes et autres produits offerts par la SWCS conformément à ses missions d'intérêt public

¹ Société wallonne du Crédit social (SWCS) - Rue de l'Ecluse, n°10 à 6000 Charleroi

² Banque Nationale de Belgique (BNB) - Boulevard de Berlaimont, 14 à 1000 Bruxelles

³ SPF Intérieur - Rue de Louvain, 1 à 1000 Bruxelles

⁴ Banque Carrefour de la sécurité sociale (BCSS) - Quai de Willebroeck, 38 à 1000 Bruxelles

⁵ SPF Finances - Boulevard du Roi Albert II 33, 1030 Bruxelles

⁶ Office national de sécurité sociale (ONSS) - Place Victor Horta, 11 à 1060 Bruxelles

⁷ Moniteur belge - Chaussée d'Anvers, 53 à 1000 Bruxelles

⁸ SPF Economie - Rue du Progrès, 50 à 1210 Bruxelles

	d) compléter et contrôler les données des demandeurs et éventuelle(s) caution(s) dans le cadre de l'octroi de prêts à la consommation, de prêts hypothécaires à portée sociale, de primes et autres produits offerts par la SWCS conformément à ses missions d'intérêt public. Ces contrôles peuvent être effectués par recoupement avec les données disponibles dans les bases de données publiques auxquelles la SWCS a légalement accès
	e) exécuter un contrat de prêt à la consommation, un contrat de prêt hypothécaire à portée sociale, une prime et/ou un contrat portant sur un autre produit offert par la SWCS conformément à ses missions d'intérêt public
	f) assurer la perception, le recouvrement et la vérification des mensualités et intérêts dus dans le cadre de prêts à la consommation, de prêts hypothécaires à portée sociale, de primes ou d'autres produits offerts par la SWCS conformément à ses missions d'intérêt public
	g) exécuter le mandat spécial confié à la SWCS conformément à l'article 1 ^{er} de l'AR du 16 juillet 1992 relatif au droit d'accès au registre de la population et au registre des étrangers ainsi qu'au droit de rectification desdits registres et à l'article 2 de l'AR du 16 juillet 1992 relatif à la communication des informations contenues dans les registres de la population et dans le registre des étrangers
	h) demander aux administrations compétentes les documents et renseignements utiles à l'instruction de la demande du prêt à la consommation, du prêt hypothécaire à portée sociale, de la prime et/ou d'un autre produit offert par la SWCS conformément à ses missions d'intérêt public
Enregistrement téléphonique	i) enregistrer les conversations téléphoniques entre un demandeur ou éventuelle(s) caution(s) et un membre du personnel de la SWCS ou d'un des partenaires de la SWCS afin de faire la preuve d'une transaction ou d'une demande ou à des fins d'amélioration de la qualité du service
Assurance perte de revenu	j) introduire, sur base d'un mandat spécifique, une demande de couverture, assurer l'accompagnement et la gestion administrative de l'assurance contre la perte de revenus
Application/plateforme à destination de l'emprunteur	k) gérer toute application mobile ou plateforme destinée à permettre à l'emprunteur de gérer son dossier à distance
Prévention du blanchiment et financement du terrorisme	l) respecter les obligations de la loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces
Information sur les services offerts par la SWCS	m) informer (lettre d'information notamment) ou promouvoir les produits et services offert par la SWCS conformément à ses missions d'intérêt public
Réalisation d'études	n) réaliser ultérieurement des recherches, des statistiques, des enquêtes qualité et des études de marché , le cas échéant après anonymisation
Intermédiation en assurance	o) distribuer les produits d'assurance de nos partenaires lorsqu'un service d'assurance est sollicité
Nouvelles finalités	p) proposer de nouvelles finalités dans le cadre de nouveaux services de la SWCS

4. Quelles sont les bases légales du traitement ?

Ces traitements sont justifiés par les bases légales suivantes :

Mener à bien nos missions D'intérêt public 	▪ Code wallon de l'habitation durable, en particulier l'article 175.2 (toutes les finalités); ▪ Arrêté du Gouvernement wallon du 16 mai 2019 portant approbation du règlement général définissant les principes généraux d'octroi des crédits par la Société wallonne du Crédit social et des Guichets du crédit social (toutes les finalités); ▪ Arrêté ministériel du 28 mai 2019 portant approbation du règlement spécifique des crédits accordés par la Société wallonne du Crédit social et par les guichets du crédit social (toutes les finalités); ▪ Arrêtés du Gouvernement wallon du 22 avril 2021 portant approbation du règlement visant la mise en place d'un crédit à taux zéro octroyé par la Société wallonne du crédit social et relatif au paiement de la garantie locative dans le cadre d'un bail étudiant et dans le cadre d'un bail de résidence principale ou de colocation (toutes les finalités) ▪ Contrat de gestion conclu entre la Région wallonne et la SWCS (toutes les finalités) ;
Respecter nos obligations légales 	▪ Règlement 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et en particulier l'obligation pour la SWCS d'assurer la sécurité des infrastructures où sont traitées les données à caractère personnel relatives aux demandeurs et éventuelle(s) caution(s) (finalités d, e, i, k) ; ▪ Code de droit économique, en particulier les dispositions du Livre VII relatif aux services de paiement et de crédit (finalités a, b, c, d, e, f et h et données identifiées aux articles VII.118 §1^{er}, VII. 147/34 et VII.148 CDE) ; ▪ Loi du 4 avril 2014 relative aux assurances (finalité o) ▪ Loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces (finalité l) ▪ Arrêté royal du 16 juillet 1992 relatif au droit d'accès au registre de la population et au registre des étrangers ainsi qu'au droit de rectification desdits registres (finalité g) ; ▪ Arrêté royal du 16 juillet 1992 relatif à la communication des informations contenues dans les registres de la population et dans le registre des étrangers (finalité g) ; ▪ Arrêté du gouvernement wallon du 30 avril 2009 déterminant les conditions auxquelles la garantie de bonne fin de la région est accordée au remboursement des prêts visés à l'article 23 du code wallon du logement (toutes les finalités); ▪ Arrêté du Gouvernement wallon du 21 février 2019 instaurant une assurance contre le risque de perte de revenus pour cause de perte d'emploi ou d'incapacité de travail (finalité j). ▪ Arrêté du Gouvernement wallon du 4 avril 2019 instaurant un régime de primes pour la réalisation d'un audit, de ses rapports de suivi des travaux et des investissements économiseurs d'énergie et de rénovation d'un logement (toutes les finalités) ;

Exécuter votre contrat ou exécuter des mesures précontractuelles prises à votre demande 	▪ exécution du contrat ou mesures précontractuelles relatives au contrat de prêt à la consommation, de prêt hypothécaire à portée sociale, de prime, de contrat d'assurance-vie ou d'autres produits offerts par la SWCS (finalités a, b, c, e, f);
Votre autorisation (consentement) 	▪ consentement du demandeur et éventuelle(s) caution(s) (finalités i, j, et p) ; ▪ consentement du demandeur (finalités b, c, d, e, f, g, h, j et o uniquement en ce qui concerne les données relatives à la santé).

Ces données seront utilisées pour les seules finalités susvisées, sauf opposition expresse ultérieure de votre part relative aux finalités reprises aux points i et p.

5. À qui sont communiquées vos données ?

Nous ne transmettons vos données à caractère personnel qu'aux autorités désignées par la loi (la Centrale des crédits aux Particuliers, la Banque nationale de Belgique, le SPF Finances, etc.), à nos partenaires (les guichets du crédit social, les assurances, etc.) ainsi qu'aux services de police et d'enquête, aux juridictions compétentes et à nos conseils en cas de litige.

Les données à caractère personnel précitées peuvent être communiquées, exclusivement pour ce qui est nécessaires aux fins indiquées ci-dessus, aux tiers suivants :

Services publics fédéraux	▪ le Service Contrôle et médiation, la Direction générale Régulation et Organisation du Marché, le SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie à des fins de surveillance; ▪ le SPF Finances ;
Services public de Wallonie	▪ le Ministre de Tutelle, la Direction générale opérationnelle de l'aménagement du territoire, du logement, du patrimoine et de l'énergie, les autorités statistiques belges et toute autre autorité expressément habilitée à effectuer des opérations de contrôle, de recherches, de statistique ou d'évaluation des politiques publiques ; ▪ le Médiateur de la Région wallonne ; ▪ la Direction des Aides aux Particuliers de la Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie du Service public de Wallonie ; ▪ le service Assurance Perte de Revenus du Service public de Wallonie et la compagnie d'assurance gestionnaire du dossier, dans le cadre d'un prêt couvert par cette assurance perte de revenus ;

Partenaires et sous-traitants	▪ les partenaires de la SWCS (guichets de crédit social, entités locales) afin de permettre la gestion des demandes de crédit, l'exécution et le suivi des contrats de crédit ; ▪ les sous-traitants informatiques de la SWCS ; ▪ les compagnies d'assurance partenaires de la SWCS dans le cadre d'une souscription obligatoire demandée ou lorsque le candidat sollicite un service d'assurance auprès de la SWCS ; ▪ le cabinet d'avocat, officier ministériel ou mandataire de justice dans l'exercice de son mandat ou de sa fonction et dans le cadre d'un contentieux lié à l'exécution d'un contrat de crédit ;
Autorité de contrôle	▪ l'Autorité de Protection des Données (APD) ;
Autre	▪ la Centrale des crédits aux Particuliers à des fins de lutte contre le surendettement des consommateurs et d'évaluation du risque crédit ; ▪ la Banque Nationale de Belgique, notamment afin de permettre à l'administration fiscale de déterminer le montant des revenus imposables ou d'établir sa situation patrimoniale pour assurer le recouvrement des impôts et précomptes dus ; ▪ aux services de police, services d'inspection et d'enquête et aux juridictions compétentes en cas de litige ; ▪ l'employeur de l'emprunteur, le Centre public d'action social (CPAS), les organismes assureurs, dans le cadre de l'exécution d'une cession de rémunération ou de créance ; ▪ le fonds de sécurité d'existence Constructiv dans le cadre d'une demande de l'emprunteur visant à bénéficier de l'indemnité de promotion à la construction (Foseco).

Les enregistrements destinés à faire la preuve d'une transaction commerciale pourront exclusivement faire l'objet d'une communication aux conseils de la SWCS, aux services de police et aux juridictions compétentes, en particulier en cas de litige.

6. Combien de temps sont conservées vos données ?

➔ **Nous conservons vos données pendant une durée de 10 ans après la fin du contrat de crédit, à moins que nos obligations légales, comptables ou fiscales nous obligent à conserver certaines données plus longtemps.**

Sauf disposition contraire, les données à caractère personnel du demandeur ou de l'éventuelle caution sont conservées pour une durée de 10 ans après la fin de l'offre ou la fin du contrat de crédit sauf, dans la mesure nécessaire à l'exercice des missions de service public de la SWCS, pour les données qui doivent être conservées plus longtemps afin de se conformer aux obligations légales, comptables et fiscales.

Les conversations téléphoniques qui ne présentent pas d'utilité sont effacées 1 mois après leur enregistrement. Toutefois, les appels litigieux ou les appels destinés à faire la preuve d'une transaction commerciale pourront être conservés pour une durée plus longue sans que celle-ci n'excède ce qui est nécessaire à l'exécution du contrat de crédit concerné (en ce compris les litiges éventuels).

7. Où sont hébergées vos données ?

➔ **Vos données ne sont pas transférées en dehors du territoire de l'Union européenne.**

Les données sont exclusivement stockées sur des serveurs localisés au sein de l'U.E.

8. Comment exercer vos droits ?

Moyennant demande écrite datée et signée, et la justification de votre identité vous pouvez obtenir de la SWCS, gratuitement s'il s'agit d'un volume raisonnable, la communication écrite des données à caractère personnel vous concernant.

Vous disposez également, le cas échéant, des droits suivants :

Droit d'information 	Ce droit est exercé par le biais du présent document et du site web ;
Droit d'accès et de rectification 	Vous disposez du droit d'accéder à vos données et de les faire rectifier le cas échéant ;
Droit d'opposition 	Vous pourriez-vous opposer au traitement de vos données que nous ferions sur la base de notre intérêt légitime ;
Droit de retirer votre consentement 	Lorsque les données sont traitées en vertu de votre consentement, vous pouvez à tout moment revenir sur cette décision, sans remettre en cause le traitement passé ;
Droit à l'effacement : 	Vous pouvez obtenir l'effacement de vos données ou la limitation du traitement dans les conditions prévues aux articles 17 et 18 du Règlement général sur la protection des données ;
Droit à la portabilité 	Les données que vous nous avez fournies peuvent vous être communiquées ou transmises à un autre responsable de traitement sous format électronique dans les conditions prévues à l'article 20 du Règlement général sur la protection des données.

Pour plus de renseignement, ou si vous souhaitez introduire une réclamation, vous pouvez également contacter l'Autorité de protection des données à l'adresse suivante : 1000 Bruxelles, Rue de la Presse 35 (Tél. + 32 2 274 48 00 - Fax. + 32 2 274 48 35 - contact@apd-gba.be).

➔ **Pour toute demande relative aux droits énoncés ci-dessus, ou si vous estimez que la SWCS ne respecte pas votre vie privée, veuillez adresser une lettre au délégué à la protection des données (DPO) de la SWCS ou un courriel à l'adresse email dpo@swcs.be lequel mettra tout en œuvre pour déceler et corriger le problème.**

Lorsque le traitement est uniquement basé sur votre consentement, il vous est loisible de retirer votre consentement à tout moment, sans porter atteinte à la licéité du traitement effectué avant le retrait de ce consentement. Dans ce cas, veuillez adresser une lettre au délégué à la protection des données (DPO) de la SWCS ou un courriel à l'adresse email dpo@swcs.be.

Les données à caractère personnel relatives à des tiers⁹ qui seraient communiquées par le demandeur ou l'éventuelle caution dans le cadre de l'obtention ou de la gestion d'un contrat de prêt à la consommation, d'un contrat de prêt hypothécaire à portée sociale, d'une prime et/ou d'un contrat portant sur un autre produit offert par la SWCS conformément à ses missions d'intérêt public, seront traitées par la SWCS sur instruction du demandeur et de l'éventuelle caution exclusivement pour la bonne exécution des obligations incombant au demandeur et de l'éventuelle caution dans le cadre de ses demandes de crédit et contrats de crédit, sauf en cas d'une obligation imposée par ou en vertu d'une loi, d'un décret ou d'une ordonnance.

La SWCS prendra toute mesure utile sur un plan technique et organisationnel pour protéger les données à caractère personnel relatives à des tiers contre la destruction accidentelle ou non autorisée, contre la perte accidentelle ainsi que contre la modification, l'accès et tout autre traitement non autorisé des données à caractère personnel relatives à des tiers. Ces mesures assurent un niveau de sécurité adéquat, compte tenu, d'une part, de l'état de la technique en la matière et des frais qu'entraîne l'application de ces mesures et, d'autre part, de la nature des données à protéger et des risques potentiels.

Date :

Signature du/des demandeur(s)

⁹ Les données visées par le présent paragraphe couvrent les données relatives aux (futurs) partenaires contractuels (par exemple : entrepreneurs, architectes, employeurs, ...) du candidat emprunteur/ de l'emprunteur.

Annexe 3 : Engagements financiers

ci-après dénommé(s) « **les demandeurs** » déclarent :

- ☐ **Ne pas être admis en règlement collectif de dettes²² et ne pas avoir entrepris des démarches en vue d'être admis en règlement collectif de dettes.**
- ☐ **Ne pas être déclaré en faillite²³ et ne pas avoir entrepris des démarches en ce sens.**
- ☐ **Ne pas avoir été placé sous administration des biens et/ou de la personne et ne pas avoir entrepris une quelconque démarche en ce sens.**
- ☐ **Ne pas avoir de crédits en cours ou d'autre(s) charge(s) financière(s)** (autre que le prêt sollicité)
- ☐ **Avoir un ou plusieurs autre(s) crédit(s) à savoir :**

Type d'engagement	Organisme de crédit	But du prêt (travaux, voiture, ...)	Année de souscription	Durée (mois)	Mensualité (€)
Crédit hypothécaire					
Crédit hypothécaire					
Crédit hypothécaire					
Prêt à tempérament					
Prêt à tempérament					
Prêt à tempérament					
Ouverture de crédit					
Ouverture de crédit					
Ouverture de crédit					

- ☐ Avoir une ou plusieurs **autre(s) charge(s) financière(s)** à savoir :

	Bénéficiaire Nom, prénom, date de naissance	Montant mensuel	Durée
Pension alimentaire			
Pension alimentaire			

Dettes	Montant	Date d'échéance
Impôt(s), taxe(s), ONSS, TVA, etc...		
Autre(s) (à préciser) :		

Les demandeurs sont **informés** que, dans le cadre de leur demande de prêt, actuellement en préparation, la **S.W.C.S. intervenant comme prêteur**, procèdera à la **consultation des crédits** enregistrés à leurs noms auprès la **Centrale des Crédits aux Particuliers**, dans le respect de la législation en vigueur, pour **évaluer leurs solvabilité**.

Certifié sincère, complet et véritable,

Fait le ____ / ____ / 20 ____ à

Demandeur 1	Demandeur 2
Signature :	Signature :

²² Articles 1675/2 et suivants du Code judiciaire.

²³ Livre XX, Titre VI « Faillite » du Code de droit économique.

Annexe 4 : Mes travaux

ci-après dénommés « **les demandeurs** » **sollicitent** un crédit pour financer les travaux suivants
(cochez les travaux correspondants) :

Chauffage	☐ Chaudière, poêle biomasse, eau chaude sanitaire, pompe à chaleur, ... ☐ Installation d'un poêle à pellet
Rénovation et/ou isolation	☐ Murs / sols (isolation, renouvellement, stabilisation, assèchement, radon, mûrle,...) ☐ Remplacement des menuiseries extérieures (portes / châssis) ☐ Toiture (remplacement de la couverture, charpente, corniches, isolation,...)
Sécurité	☐ Mise en conformité électrique ☐ Mise en conformité gaz ☐ Travaux liés à la sécurisation du logement (garde-corps, inondations,...)
Ventilation	☐ Ventilation simple ou double flux (centralisé/décentralisé)
Autre(s)	☐ Audit logement ☐ Divers salubrité : surpeuplement, raccordement à l'égout, création d'une première salle de bain,... ☐ Production d'énergie renouvelable (panneaux photovoltaïques, ..) ☐ Travaux d'adaptation du logement à une situation de handicap ou à une perte d'autonomie

Points d'attention :

1. Les **travaux financés** doivent être **réalisés par un entrepreneur inscrit à la Banque Carrefour des Entreprises (B.C.E.)** et qui **dispose des compétences professionnelles dans le secteur de la construction**. Vous pouvez vérifier l'inscription à la B.C.E. et les compétences professionnelles de votre entrepreneur ici : <https://kbopub.economie.fgov.be/kbopub>
2. **Les devis doivent obligatoirement reprendre** les données de l'entreprise (nom, numéro de BCE/TVA, adresse), les coordonnées des demandeurs, une référence de devis et une date ainsi que le détail des travaux qui seront réalisés (marques et références des produits, quantités mises en œuvre, prix unitaires, ...). Si nécessaire, nos services pourront réclamer des informations complémentaires en fonction des cas de figure.

Certifié sincère, complet et véritable,

Fait le ____ / ____ / 20 ____ à

Demandeur 1	Demandeur 2
Signature :	Signature :